

> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérigène pour l'activité concernée.
Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

Activités Sources d'émissions (1)	Cancérogènes avérés ou <i>suspectés</i> (2)	Probabilité de présence (3)	Commentaires
Décapage des surfaces avant travaux (chimique, thermique, mécanique, laser, jet à haute pression...)	Silice cristalline	Certaine	Présence possible dans les abrasifs (sable) utilisés pour le décapage ou dans les poussières émises par le décapage (à sec ou à l'humide) du support (béton, pierre, parpaings...).
	Amiante	Très probable	Présence dans toutes les constructions antérieures à juillet 1997 (enduits, plaques ou ardoises en fibro-ciment, peintures, canalisations extérieures, mastics, joints de dilatation...).
	<i>Laine de verre et de roche</i>	Possible	Emission lors du retrait des matériaux d'isolation extérieure. Certaines laines de verre ou de roche sont cancérigènes suspectés.
	Composés inorganiques du plomb	Possible	Présents dans certaines peintures anciennes de fenêtres, volets, garde-corps.
	Arsenic	Exceptionnelle	
	<i>Dioxyde de titane</i>	Certaine	Omniprésent dans les poussières de peintures ou d'enduits.
	Poussières de bois	Très probable	Émises lors de toute opération sur des surfaces en bois.
	Brais et goudrons de houille	Possible	

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'[INRS](http://www.inrs.fr) ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

	Extraits de bitumes de distillation directe	Très probable	Utilisés pour étanchéifier certaines constructions.
	Dichlorométhane	Exceptionnelle	Présent autrefois dans les décapants chimiques. Aujourd'hui interdit dans les décapants de peintures. Se reporter à la FAS 3 pour un avis sur la substitution.
	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	Possible	Produits susceptibles d'être émis lors du décapage thermique des surfaces peintes ou enduites.
	Formaldéhyde	Possible	
	Benzène	Exceptionnelle	
	Fumées contenant des métaux Cadmium, chrome VI, arsenic, plomb	Possible	
	Gaz d'échappement de moteurs diesel	Certaine	Émises dans les gaz d'échappement des engins diesel
	Rayonnement ultraviolet (UV)	Certaine	Exposition lors de travaux en extérieur.
Pose de revêtements extérieurs (isolation thermique, parement, bardage...)	Silice cristalline	Certaine	Présence dans les poussières émises lors des opérations de fixation.
	Amiante	Possible	Présence dans les poussières émises lors des opérations de fixation sur des constructions antérieures à juillet 1997.
	Laine de verre et de roche	Possible	Émission lors de la pose de certains matériaux isolants. Certaines laines de verre ou de roche sont cancérigènes suspectés

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'[INRS](http://www.inrs.fr) ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

	Poussières de bois	Certaine	Émises lors de la découpe ou de la pose de surfaces en bois (bardeaux, tavaillons, liteaux...).
	Formaldéhyde	Possible	Émis lors de l'utilisation de certaines colles ou lors de la découpe et de la pose de bois reconstitués (aggloméré, lamellé collé...).
	Rayonnement ultraviolet (UV)	Certaine	Exposition lors de travaux en extérieur.

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'[INRS](http://www.inrs.fr) ou votre interlocuteur à la caisse régionale.



> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérigène pour l'activité concernée. Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

Application de peintures, résines ou enduits	2-Butanone oxime	Certaine	Agent « anti-peau » utilisé dans les peintures alkydes.
	Formaldéhyde	Très probable	Agent conservateur.
	Composés du chrome VI	Possible	Utilisés comme pigments et agents anti-corrosion.
	Dioxyde de titane	Certaine	Pigment omniprésent dans les peintures ou enduits.
	Composés inorganiques du plomb	Possible	Utilisés en combinaison avec d'autres métaux comme pigments.
	Diisocyanato diphénylméthane (MDI)	Possible	Présent dans les résines polyuréthanes utilisées pour l'étanchéité, le rebouchage de fissures (mousses et joints d'isolation...).
	Silice cristalline	Possible	Présente dans les enduits.
	Brais et goudrons de houille	Exceptionnelle	Utilisés en enduits d'étanchéité pour les parois enterrées ou soubassements.
	Extraits de bitumes de distillation directe	Très probable	
	Gaz d'échappement de moteurs diesel	Certaine	Émises dans les gaz d'échappement des compresseurs diesel.
	Rayonnement ultraviolet (UV)	Certaine	Exposition lors de travaux en extérieur.
Nettoyage et entretien des équipements	Gazole	Certaine	Exposition lors du remplissage des réservoirs des engins diesel.
	Benzène	Très probable	Exposition lors du remplissage des réservoirs ou de l'utilisation des équipements à moteurs thermiques.
	Gaz d'échappement de moteurs essence	Certaine	
	Trichloroéthylène	Possible	Présents dans certains stocks ou réserves de produits de nettoyage (se référer aux fiches de données de sécurité). Interdiction ou restriction d'utilisation dans les nouveaux produits.
	Dichlorométhane	Possible	

(1) Cette liste recense les principaux types de postes, de tâches et de sources d'émissions exposant potentiellement à des agents cancérigènes et ne prétend pas à l'exhaustivité.

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'INRS ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

(2) **Cancérogène avéré** = UE Catégorie 1A ou 1B, Circ 1 ou 2A **Cancérogène suspecté** = UE Catégorie 2 ou Circ 2B

(3) Probabilité de présence : probabilité de trouver le polluant (généralisé ou utilisé) dans l'ensemble du secteur d'activité concerné, et non pas à un poste de travail ou un procédé donné (ce n'est pas une quantification de l'exposition potentielle).

Pour en savoir plus

Dossier web du site INRS « Agents chimiques CMR »

<http://www.inrs.fr/risques/cmr-agents-chimiques/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Dossier web du site INRS « Cancers professionnels »

<http://www.inrs.fr/risques/cancers-professionnels/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Page web du site INRS « Cancers professionnels. Classifications existantes »

<http://www.inrs.fr/risques/cancers-professionnels/classifications-existantes.html>

Page web du site INRS « Prévention des risques liés aux agents CMR »

<http://www.inrs.fr/risques/cmr-agents-chimiques/prevention-risques-cmr.html>

Fiche d'aide au repérage des cancérogènes « Dichlorométhane. Décapage de façades ou graffitis » (FAS 3)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=FAS%203>

Page web du site INRS « Bâtiment et travaux publics »

<http://www.inrs.fr/metiers/btp.html>

Dossier web du site INRS « Amiante »

<http://www.inrs.fr/risques/amiante/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Dossier web du site INRS « Poussières de bois »

<http://www.inrs.fr/risques/poussieres-bois/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Dossier web du site INRS « Silice cristalline »

<http://www.inrs.fr/risques/silice-cristalline/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Fiche d'allergologie-dermatologie professionnelle INRS « Photosensibilisation, cancers cutanés et exposition professionnelle aux ultraviolets » (TA 69)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=TA%2069>

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'[INRS](http://www.inrs.fr) ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

Edition INRS • FAR 44 • Mise à jour avril 2015



Fiche disponible sur le site : www.inrs.fr